



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2021 CONSTITUANT LES COMITÉS CONSULTATIFS MUNICIPAUX

Ce nouveau règlement prévoit, non limitativement, les dispositions suivantes :

- Le rôle et la composition des comités consultatifs municipaux;
- Les modes de fonctionnement de ces comités;
- L'appel de candidature, les critères de sélection, la nomination et le mandat des membres;
- Les règles de régie interne de ces comités;
- La rémunération des membres.

Ce règlement abroge et remplace le règlement 2015-324 constituant le comité de travail agricole et ses amendements. Il est adopté par résolution numéro 2022-01-014.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté en ligne sur le site de la municipalité ou sur rendez-vous au bureau municipal situé au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20 janvier 2022.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 20 janvier 2022.

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière